## CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

-0-0-

# CONCOURS D'INFIRMIER EN SOINS GÉNÉRAUX

SESSION 2023

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

## **I INTRODUCTION**

Le jury de ce concours est composé de 12 membres répartis en trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées).

#### 1.1 Le conventionnement

Le concours d'infirmier en soins généraux est organisé par le Centre départemental de gestion de Seineet-Marne en convention avec les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite couronne et de la Grande couronne de la région lle-de-France et les Centres départementaux de gestion de la région Centre-Val de Loire.

## 1.2 Les conditions d'accès

Les conditions d'accès au grade d'infirmier en soins généraux ainsi que les conditions d'organisation des épreuves sont régies par les textes réglementaires suivants :

- Décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 statut particulier,
- Décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié examen professionnel.

#### 1.3 Les dates

Opérations	Dates  Du 27 septembre au 2 novembre 2022		
Inscriptions			
Dépôt des dossiers	10 novembre 2022		
Réunion de choix de critères	19 janvier 2023		
Épreuve orale	30 et 31 janvier 2023		
Jury d'admission	8 février 2023		

## II LES PRINCIPALES DONNÉES DE LA SESSION

## Les inscrits, présents et admis

	Nombre de postes	Nombre de dossiers reçus	Nombre d'admis à concourir	Nombre de présents à l'oral	% d'absentéisme	Nombre d'admis
2020 (CDG 45)	30	/	237	173	27	28
2022 (CDG 41)	83	124	123	82	33,33	72
2023	205	108	102	82	19,61	38

On constate que le nombre de postes ouverts pour la session 2023 est en hausse de 59,5 % alors que le nombre d'inscrits est en baisse de 20,6 %.

Cependant, le taux d'absentéisme est le plus faible des trois dernières sessions.

Les candidats admis à concourir sont majoritairement issus du secteur de conventionnement à 62 %, de sexe féminin à 92,16% et ont entre 30 et 39 ans à 34 %.

## III L'ÉPREUVE D'ADMISSION

## 3.1 L'épreuve orale

L'épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).

Le jury de cette session a adopté la grille d'évaluation suivante :

- 1. Exposé du candidat (5 minutes maximum)
- 2. Aptitudes à exercer les missions et a s'intégrer dans l'environnement professionnel
- 3. Connaissance et analyse de l'environnement territorial
- 4. Motivation et savoir être

## 3.2 Les moyennes

Année	Moyenne de l'entretien	Nombre de notes éliminatoires	Seuil d'admission	Moyenne des admis	
2022 (CDG 41)	14,02	0	10	/	
2023	11,45	7 (8,5 %)	12	15,59	

Pour ce concours, la moyenne générale de l'unique épreuve orale d'admission est en forte baisse par rapport à la session précédente : 11,45/20 contre 14,02/20 pour un nombre identique de candidats présents à l'oral (82).

### 3.3 Les candidats ayant suivi la formation CNFPT

Candidats ayant déclarés avoir suivi la formation						
Admis à concourir			Présents	Admis à 12		
Nombre	% sur l'ensemble des candidats (102)	Nombre	% sur l'ensemble des candidats (82)	Nombre	% sur l'ensemble des candidats (38)	
27	26,47 %	23	28,05 %	16	42,11 %	

À noter que 59,26 % des candidats admis à concourir ayant déclaré avoir suivi une formation CNFPT sont admis.

## 3.4 L'évaluation de l'épreuve orale

Le niveau très hétérogène plutôt moyen, voir très faible même si certains candidats ont au contraire excellé.

L'exposé des candidats est globalement structuré et travaillé et représente le point fort des candidats.

Les candidats ont su pour la plupart adopter une bonne posture professionnelle et ont fait la preuve d'une bonne motivation pour la plupart.

Le jury constate, d'une manière générale, une bonne approche professionnelle dans leur domaine d'activités. La présentation de leurs projets et leurs connaissances de leurs champs d'expertise est satisfaisante.

Néanmoins, le jury a relevé un certain nombre de points faibles chez les candidats : un manque de préparation, de curiosité intellectuelle et d'outils managériaux.

Les connaissances institutionnelles sont défaillantes pour certains. Il y a un réel besoin de consolider les connaissances managériales et celles sur l'environnement territorial. Les aptitudes à l'encadrement sont également quasi inexistantes pour la majorité des candidats.

Le jury déplore que la majeure partie des candidats ne connaissaient pas le schéma vaccinal, ce qui est très inquiétant pour ce niveau de concours de catégorie A.

Le jury formule un certain nombre de recommandations. Il convient que les candidats soient mieux préparés, lisent la note de cadrage de l'épreuve afin de travailler sérieusement l'épreuve orale qui reste l'épreuve unique de ce concours.

De plus, le jury recommande à ce que les candidats se préparent davantage à se projeter et se questionner sur les mises en situation d'encadrement et de management.

L'utilisation du guide dans l'entretien est un bon support, utile et une aide pour mener l'entretien. Les critères d'évaluation et de notation ont été jugés comme équilibrés, cohérents et adaptés.

## 3.5 Le seuil d'admission et délibération

Après examen des moyennes des notes attribuées par chaque sous jury, et considérant que les écarts constatés ne sont pas significatifs, le jury décide de ne pas procéder à une péréquation des notes.

Après délibération, le jury a arrêté la liste des admis à 38 candidats.

Le seuil d'admission est fixé à 12 / 20 et la moyenne des admis est de 15,59 / 20.

Le profil du candidat admis au concours d'infirmier en soins généraux session 2023 est semblable à celui des candidats admis à concourir et présents.

Il s'agit d'une femme à 92,11%, issue du périmètre du conventionnement à 73% et âgée de 30 à 39 ans à 34%.

## **IV CONCLUSION**

Le taux de réussite pour le concours d'infirmier en soins généraux session 2023 est de 18,54 %.

Le jury conclut ses travaux en soulignant la qualité d'organisation de ce concours et remercie l'ensemble des acteurs de leur investissement.

La liste d'admission prend effet le 10 février 2023.

Fait à Lieusaint, le 8 février 2023

La Présidente du jury

1